

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 30 MAI 2024

Délibération n°2024-05-07

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 mai, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	24
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	le mercredi 22 mai 2024

### Objet : Culture - Convention de partenariat Livre-Ensemble

#### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER ( <i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i> ) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL ( <i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i> ) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX ( <i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i> ), M. Stéphane TARIN ( <i>Pouvoir de Mme Franceline COMAS</i> ), Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT ( <i>Pouvoir de M. Charles ZILLIOX</i> ), M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY ( <i>Pouvoir de Mme Valérie PEYSSELON</i> ).

#### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX ( <i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i> ) -
CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL, M. Jean-Baptiste PERRET ( <i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i> ) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN ( <i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i> ) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL ( <i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i> ), Mme Franceline COMAS ( <i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i> ) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON ( <i>Pouvoir à M. Cyrille GOEHRY</i> ).

#### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.

M. le vice-président en charge de la Culture, explique que la présente convention a pour objet le soutien de la communauté de communes à l'association Livre Ensemble, notamment « La Fête du Livre de Roisey » se déroulant sur un week-end, ainsi que les manifestations complémentaires se déroulant sur le territoire intercommunal.

L'association Livre Ensemble a pour but de promouvoir le livre et la lecture.

Les éléments constitutifs des événements conçus par l'association sont :

- Un temps fort, le week-end de la Fête du Livre,
- Des temps destinés à des publics différents (rencontres, conférences, travail suivi auprès des écoles, etc.),
- Un ancrage qui contribue à renforcer l'attractivité du territoire pour lequel ces manifestations peuvent également générer des retombées en matière de notoriété, voire économiques et touristiques,
- L'implication des professionnels de la chaîne du livre,
- Le renouvellement des auteurs invités à chaque édition,
- La présence et valorisation des librairies et des éditions indépendantes, particulièrement locales ou proches du territoire,
- L'organisation d'actions d'éducation artistique et culturelle, en direction des écoles et collèges pour les enseignants et les élèves,
- Favoriser la diffusion et la démocratisation culturelle auprès d'un large public, notamment par une politique tarifaire adaptée.

En relation avec le centre culturel intercommunal, l'association Livre Ensemble s'engage à définir un programme d'activités complémentaire à la programmation du réseau des bibliothèques. Il sera présenté à la commission culture pour approbation de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

La convention est conclue pour une durée de trois années couvrant la période 2024-2025-2026. Elle sera valide jusqu'au 31 décembre 2026.

Le coût total prévisionnel du projet pour la CCPR sur la durée de la convention est évalué à 7 500 €.

Les coûts concernent :

- Les frais de déplacement et d'hébergement des auteurs, des traducteurs, des animateurs de rencontres et de débats,
- Les frais de rémunération forfaitaire des auteurs, des traducteurs, des interprètes qui participent aux manifestations, ainsi que celle des animateurs de rencontres et de débats, à l'exception des présentations et signatures d'ouvrages dans le cadre d'opérations promotionnelles,
- Les coûts relatifs aux actions d'éducation artistique et culturelle liées à la manifestation,
- Les prestations en direction des établissements scolaires,
- Les frais relatifs aux animations connexes dans un but festif et de convivialité,
- Les coûts d'une communication et d'une promotion efficaces.

Le soutien de la CCPR se décomposera ainsi :

- 2 000 € pour l'année 2024,
- 2 500 € pour l'année 2025,
- 3 000 € pour l'année 2026.

La subvention sera versée sous réserve d'une présentation par l'association Livre Ensemble du budget de l'année N et du budget réalisé N-1, de la définition du projet année par année et d'un vote annuel du conseil communautaire.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la convention de partenariat avec l'association « Livre – Ensemble » pour la période 2024-2026,
- D'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

- Approuve la convention de partenariat avec l'association « Livre – Ensemble » pour la période 2024-2026,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Farid CHERIET